

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

[] DECRET N° 78/718 du 23/12/78

CABINET MILITAIRE

Portant nomination à titre excep-
tionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais.

CHANCELLERIE

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

VU l'Ordonnance N° 035/77 du 28 Juillet 1977, relative à l'exercice du
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

[] E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR

Son Excellence Monsieur Y A N K O IVANOV, Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire de Bulgarie en République Populaire du Congo
BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1978


Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-